

# 100 jours pour construire la santé pour tous sans discrimination

Monsieur le président,

Dans 100 jours, la France protégera toute sa population d'un danger chimique connu, responsable du décès, sur son territoire, de près de 70.000 personnes par an.

En interdisant totalement de fumer dans tous les lieux accueillant du public, sans dérogation, sans exception, c'est chacun, fumeur, non fumeur ou ancien fumeur, qui sera ainsi protégé d'un risque mortel.

Sans distinction d'aucune sorte qui serait fondée sur la religion, les opinions, l'origine culturelle, l'état de santé, le statut pénal..., à l'abri de toute discrimination, la France permettra, ainsi et enfin, de concrétiser une nécessité de santé publique et de protection des droits du citoyen.

La Ligue contre le cancer a depuis toujours fait de la lutte contre le tabagisme, actif ou passif, une de ses priorités parce que le tabac est à l'origine de 30% des morts par cancer.

La Ligue, très active les années passées pour que la France se dote de l'arsenal nécessaire à une lutte efficace, se félicite de l'entrée en vigueur imminente de cette disposition tant attendue.

Toutefois, pendant les 100 jours qui nous séparent du 1<sup>er</sup> janvier 2008, nous redoutons que des groupes de

pression, orchestrés notamment par l'industrie du tabac, n'agissent pour demander des amendements, des dérogations, des reports, des aménagements en évoquant tel risque économique non prouvé, telle pratique « culturelle » voire tel comportement « communautaire », ce qui créerait de fait deux catégories dans la population : l'une protégée, bénéficiant des efforts des pouvoirs publics pour garantir sa santé, et l'autre mise en danger et abandonnée.

Sachez Monsieur le président, que, tout au long de ces 100 jours et sans relâche après le 1<sup>er</sup> janvier 2008, toute la Ligue et l'ensemble des organismes oeuvrant pour la santé ou pour le respect des droits de l'homme se mobiliseront aussi fortement que les groupes de pression animés par le profit à tout prix, même au détriment de la vie.

Les 360.000 personnes qui, à l'appel de la Ligue, ont signé, en 2006, une pétition pour une interdiction totale de fumer dans les lieux publics, les 730.000 adhérents de la Ligue, l'ensemble des défenseurs de la santé publique ne doutent pas que le président de

« **sans dérogation,  
sans exception,  
c'est chacun, fumeur,  
non fumeur ou  
ancien fumeur,  
qui sera ainsi  
protégé d'un risque  
mortel.** »

la République, garant de l'égalité républicaine, ne cédera pas et n'exposera pas une ou plusieurs catégories de la population à un risque mortel.

C'est pourquoi, Monsieur le président, nous vous demandons avec force et confiance, de bien vouloir confirmer, à la fois, l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'intégralité du champ d'application de ce décret, les moyens de contrôle mis en œuvre avec toute la rigueur nécessaire et la volonté de protéger l'ensemble de la population sans aucune discrimination.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre très haute considération.

Professeur Francis Larra  
*président de la Ligue nationale contre le cancer*

